



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS ROBINETS HAIE D'ALOT

Siège : 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-
MAUGES

Extrait du registre des délibérations **Séance du Comité Syndical du 29 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de la Prée à Beaupréau, à Beaupréau en Mauges, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2021 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Agglomération du Choletais :

ADC titulaires GALY Marie-Christine, MARSAULT Maurice

Mauges Communauté :

MC titulaires BACLE Philippe, BENOIST Yannick, BIDET Antoine,
..... BRIAND Benoît, CAILLAULT Guy, DOUGÉ Christophe,
..... DUBILLOT Valéry JEANNETEAU Henri-Noël,
..... LEBRUN Régis, MARTIN Luc, RENEVRET David,
MC suppléants ARROUET Chrystelle, BIGEARD Jacques,
..... BILLET Isabelle, DAVID Richard FEVRIER Jean-Claude,
..... GRATON Henri, MOUY Olivier, PAGEAU Michel,
..... PRIMITIF Jacques, TILLEAU Jean-Luc.

Délégués absents excusés :

Agglomération du Choletais : DELAUNAY P, RIGOULAY M, ROCHAIS S, SABITINI A,
TIGNON JR

Mauges Communauté : BRUNEAU M, GALLARD C, MARTIN F, ROCHARD B

Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 18

Monsieur Valéry Dubillot, délégué de Mauges Communauté est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 18 mai 2021

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2021 n'appelle ni remarque, ni observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Actions milieux aquatiques et pollutions diffuses

Volet communication

La dernière commission communication s'est réunie le 28 juin 2021.

Réalisation d'un film sur le site de Pinteau :

La vidéo de Pinteau est finalisée.

Refonte du site internet :

La sélection d'un prestataire pour la refonte du site internet a été choisi par la commission. L'offre du Studio Ricom est retenue pour un montant de 9864€ TTC. Ce projet débutera en septembre prochain.

Plaquette Au fil de l'eau n°11 :

Le projet de plaquette « Au fil de l'eau » n°11 est reporté à l'automne pour une diffusion en février 2022.

Animations scolaires :

Le programme des animations scolaires a été diffusé aux écoles primaires, les délégués sont invités à rencontrer les directeurs et leur présenter le dispositif.

Prises de vue drone :

Plusieurs prises de vue drone ont été organisées sur le chantier de Raz Gué à Montrevault et sur la zone humide de Vezins. Le prestataire RB Drone a été retenu pour un montant de 482€ TTC pour 4 passages. L'objectif est d'obtenir une vision avant et après travaux des sites. Le survol nécessite une déclaration préfectoral effectuée par le prestataire.

Volet Actions milieux aquatiques

Restauration continuité écologique de l'Èvre à Raz Gué (Montrevault-sur-Èvre)

Les travaux ont débuté le 9 juin dernier par l'entreprise BOUCHET TP / AEIC mais des arrêts de chantier ont eu lieu suite aux intempéries. Une modification du tracé de la rivière de contournement amène une plus-value d'environ 6000€.

Travaux sur le Montatais (Jallais)

Des travaux de pose de clôtures et d'abreuvoirs ont été réalisés sur le ruisseau du Montatais pour un linéaire de 1700ml. Des pompes de prairies ont été mis en place par l'entreprise Empreinte Environnement (44).

Un projet de diversification d'habitats et la restauration de zones humides est à l'étude suite à l'effacement de 3 ouvrages sur ce cours d'eau. Le dossier réglementaire est en cours d'instruction. Les travaux sont prévus en septembre 2021.

Restauration de zones humides (Vezins) :

Les travaux ont débuté le 5 juillet 2021. Les travaux consistent à créer des mares et zones humides sur une parcelle communale au bord de l'Èvre.

Restauration de La Trézénne (Le Fuiet) :

Le projet consiste à redessiner le lit du cours d'eau, le bief du moulin est gardé. Ce partage d'écoulement entre les deux doit permettre de limiter l'érosion du bief en hiver. Le dossier réglementaire est en cours d'instruction. Les travaux sont prévus fin août.

Restauration de La Roche Ferrière (St Quentin) :

Un projet de débusage du ruisseau est envisagé sur 100 ml. Le dossier réglementaire est en cours d'instruction. Les derniers contacts avec les riverains ne sont pas favorables au projet.

Restauration du Merdereau (La Pommeraye) :

Le dernier comité de pilotage s'est tenu sur site le 11 juin 2021. Les prochaines étapes sont d'inventorier la faune et la flore sur place.

Restauration du ruisseau du Parc (Beaupréau) :

Le dernier comité de pilotage s'est tenu sur site le 11 juin 2021. Les prochaines étapes sont d'inventorier la faune et la flore sur place. L'AELB ne financera ces travaux qu'à hauteur de 30%, considérant que les problèmes de dégradations en amont proviennent de l'assainissement.

Etude ouvrages Conseil Départemental 49 :

Les ponts concernés sont aux nombres de 6 sur l'Èvre, l'Avresne, le Beuvron, la Trézenne, le Frémerit, et la Jousselière.

LE bureau d'étude SERAMA a réalisé les relevés terrain. Deux pistes de scénarios sont envisagées pour 2 ouvrages. Les travaux sont prévus à l'automne sur le Beuvron et l'Èvre à Trémentines.

Restauration de mares :

4 sites ont été retenus, deux sur le bassin de l'Èvre, un sur le bassin du St Denis, un sur la Thau.

Les inventaires sont réalisés. Les demandes de devis sont en cours.

Ces travaux n'ont pas été intégrés à la DIG couvrant le programme d'actions du CT 2017-2021. Il est donc nécessaire de demander cette autorisation.

Délibération° 20210617

Travaux de restauration de mares- Demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation de pénétrer sur des terrains privés et d'occupation temporaire de ces terrains.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical :

M. le Président informe les membres présents que le SMiB poursuit son programme de restauration de mares et a prévu de restaurer quatre mares,

La localisation des mares à restaurer au cours de l'année 2021 est la suivante :

- deux sur le bassin de l'Èvre, à Nuaillé et Bégrolles en Mauges
- une sur le bassin versant St Denis, à Bourgneuf en Mauges
- une sur le bassin versant de la Thau, au Mesnil en Vallée

Identifiant mares	Parcelle cadastrale	Adresse	CP	Commune	Propriétaire(s)
M1	E524 / E867	La Jolivetièrre	49410	Le Mesnil-en-Vallée / Mauges-sur-Loire	GFA de la Jolivetièrre
M2	A81	La Brunetièrre	49290	St Laurent de la Plaine / Mauges-sur-Loire	JOLIVET Jérôme
M2	A59	La Brunetièrre	49290	St Laurent de la Plaine / Mauges-sur-Loire	JOLIVET Marie
M3	ZB2	La Censie	49122	Bégrolles-en-Mauges	RIPOCHE Albert
M4	AE14	Bourg	49340	Nuaillé	Commune de Nuaillé

Les travaux ne sont pas soumis à la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement). Ils feront l'objet d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Ils ne nécessitent pas d'expropriation, ni de participation financière du propriétaire de la parcelle. Ils sont dispensés d'enquête publique conformément à la loi Warsmann n°2012-387. Ils doivent toutefois faire l'objet d'une demande d'autorisation de pénétrer sur des terrains privés et d'occupation temporaire de ces terrains au titre de la loi Warsmann et de la loi du 29/12/1892.

Afin de pérenniser le projet dans le temps, des conventions entre le SMiB et les propriétaires des parcelles où se trouvent les mares à restaurées seront prises. Cette convention signée avec chaque propriétaire permettra d'autoriser le libre passage sur la parcelle, de l'entreprise chargée des travaux, des agents du SMiB et de l'association EDEN.

Deux arrêtés préfectoraux seront signés : l'un pour la DIG, l'autre pour l'autorisation de pénétrer sur des terrains privés.

Les travaux comprennent des opérations de restauration comme le curage, le reprofilage, le faucardage, le débroussaillage, l'élagage, l'abattage d'arbres. Ces opérations dépendront de l'état de dégradation observé par le partenaire technique lors de l'étude préalable de terrain.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- de demander une Déclaration d'Intérêt Général pour la restauration des 4 mares citées ci-dessus.
- d'engager les démarches réglementaires correspondantes.
- de demander une autorisation de pénétrer sur les parcelles privées et une occupation temporaire du terrain,
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec chaque propriétaire des parcelles,
- de charger le Président de signer tous documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

Restauration continuité écologique de l'Èvre au Pont Dalaine (Montrevault-sur-Èvre / Mauges-sur-Loire)

Le propriétaire de cet ouvrage est l'entreprise des Vergers des Mauges représentée par M. Pineau. Les travaux d'arasement de la chaussée sont envisagés en 2022. Le SMiB accompagne ce projet pour définir les mesures compensatoires sur le bief de cet ouvrage. Une prochaine rencontre fin août aura pour objectif de définir les indicateurs de suivi à mettre en place. Le plan de gestion établit un état initial avant et après travaux et le suivi du projet pendant 3 ans. Il faudra recueillir l'accord des riverains pour la mise en place de ce suivi. M. Pineau organisera prochainement une réunion d'information à destination des usagers, et riverains.

La baisse de la ligne d'eau inquiète les usagers, notamment le bief de Braimboeuf ou l'activité touristique des gîtes sera impactée.

D Richard/ Le prélèvement de M. Pineau est déplacé en dessous de la chaussée, est ce que ce bief présente d'autres pompages ?

D Branger/ A notre connaissance, il n'y a que le pompage de M. Pineau sur ce bief. Il y a quelques abreuvements.

Hydroélectricité sur l'Èvre :

Les moulins suivants sont situés sur l'Èvre : Moulin de Rochard, Moulin de Braimboeuf et Moulin de Billon. Ces derniers ont entamé des projets d'hydroélectricité. L'obligation de se conformer à la restauration de continuité écologique ont ralenti leurs projets respectifs. Ces propriétaires sont toutefois en attente d'une modification du Code de l'Environnement. La Loi Climat et résilience en cours d'adoption prévoit de faire évoluer la réglementation concernant les obligations des propriétaires relatives au franchissement par les poissons migrateurs et le transport des sédiments, ainsi que le financement des projets de restauration de la continuité écologique. La Loi indique la suppression des aides de l'agence de l'eau pour l'effacement des seuils.

Volet pollutions diffuses

Etude caractérisation des transferts de polluants

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 24 juin dernier, la phase 2 de l'étude a été validée en réunion. Elle a permis la hiérarchisation de 75 têtes de bassins versants vulnérables sur le territoire.

La prochaine étape phase 3 consiste à définir une méthodologie de travail. Elle servira de bases de réflexion pour la construction du futur Contrat Territorial Eau.

L'aménagement de zones tampons est une des actions à envisager sur ces secteurs vulnérables.

Une zone tampon est un espace inter-parcellaire du paysage rural destiné à assurer une fonction d'interception et d'atténuation (rétention et/ou dégradation) des transferts de contaminant d'origine agricole vers les milieux aquatiques. Il s'agit généralement de dispositifs rustiques, conçus pour être faciles à aménager, engendrer un minimum de coûts et nécessiter peu d'entretien.

Exemples de zones tampons : haies, fossés, talus, dispositifs enherbés, milieux en eau stagnante (mare, ZTHA), etc.

Etude sur l'érosion des sols et le ruissellement

Encadré par un stage de 6 mois, Laurine Ansart étudiante, diagnostique l'érosion des sols et du ruissellement en parcelle agricole sur deux bassins versants du territoire. L'objectif est de mettre en évidence des secteurs à enjeux. Ce stage « recherche » met en application un modèle en cours de développement nommé LASCAR. Les premiers résultats seront modélisés sur le bassin versant de la Jousseinière. Ensuite, une communication sera réalisée auprès des exploitations concernées.

H Graton/ précise que la qualité de la terre a un rôle important dans les mouvements de terrain et l'érosion.

R Lebrun/ Il est tout aussi important de la retenir par de multiples moyens, les haies en sont unes.

Avancement du programme d'actions

Groupes d'échanges entre agriculteurs

Le CERFRANCE a repris l'animation du dispositif d'un deuxième groupe. Leur proposition tend à créer un lien avec le projet collectif de méthanisation sur Beaupréau en Mauges, notamment fertilité des sols.

Délibération n°20210618

Convention de partenariat pour l'animation d'un groupe d'échanges par le CER FRANCE (année 2021/2022)

Le SAGE Èvre - Thou - St Denis, porté par le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thou - St Denis Robinets - Haie d'Alot (SMiB), comporte notamment un enjeu de reconquête de la qualité de l'eau, qui met l'accent sur les pollutions diffuses agricoles par les nitrates et pesticides, ainsi que sur les enjeux liés au ruissellement et l'érosion des sols. Le SMiB a souhaité se lancer rapidement dans la mise en œuvre du volet agricole du SAGE. Ainsi, le SMiB entend limiter les transferts de polluants vers les eaux superficielles en accompagnant les entreprises agricoles dans la diminution des intrants.

C'est dans ce cadre que le SMiB missionne le CERFRANCE 49 pour intervenir sur son territoire.

La présente convention a pour objectif d'établir le cadre de l'animation d'un groupe d'échanges entre agriculteurs sur les bassins versants de l'Abriard, du Pont Laurent et de la Trézenne afin de lier ces acteurs avec le projet collectif de méthanisation sur Beaupréau en Mauges et notamment la fertilité des sols.

Le CERFRANCE 49 s'engage à réaliser les travaux cités ci-dessus, en échange d'une contrepartie financière versée par le SMiB. Ce partenariat entre dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial pollutions diffuses Èvre - Thou - St Denis 2017-2021 porté par le SMiB. Elle précise les modalités d'intervention dans le cadre des travaux suivants :

- Reconnaître l'intérêt du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses en signant la charte de l'accompagnement agricole sur les bassins versants Èvre – Thou – St Denis,
- Communiquer auprès des agriculteurs rencontrés sur l'existence du programme d'actions porté par le SMiB et plus précisément sur la réflexion d'un groupe d'échanges,
- Rechercher des cofinancements (Vivéa) pour assurer la formation des membres du groupe,
- Organiser des rencontres du groupe d'échanges et animer la dynamique du groupe entre ces différentes rencontres,

Le montant de la mission est évalué à 10 jours soit 5000 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, a procédé au vote et décide de :

Résultat du vote : 16 oui, 0 non et 2 absents

- De donner délégation au président pour la signer la convention de partenariat avec le CERFRANCE 49
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à ce projet.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Plantation de haies bocagères

Le Contrat Régional Bassin Versant se termine au 31 décembre 2021. Il en résulte donc un arrêt des subventions octroyées par la Région des Pays de la Loire. Afin de poursuivre la dynamique initiée sur le territoire pour la plantation de haies bocagères, le SMiB a la volonté de solliciter une aide régionale via Liger Bocage pour maintenir les aides au planteur à 80 % du HT.

Le Département du Maine et Loire continue d'apporter 50% de subvention (plafond de 4.5€/ml HT).

La proposition faite au comité syndical est d'apporter ce complément de financement en présentant un dossier collectif intégral au dossier Liger Bocage. La proposition d'élargir le dispositif au projet d'agroforesterie est soumise au comité. Les volumes estimés pour la prochaine campagne 2021-2022 sont les suivants :

- Haies bocagères : 12 à 18 km soit 100 000 € HT
- Agroforesterie : 24 projets (2 000 arbres) soit 55 000 € HT

D Renevret/ La DDT49 précise que 1% du bocage est supprimé chaque année. 11 500km de haies sont arrachés.

G Caillault/ précise que les exploitants dont les haies sont arrachées ne bénéficient pas de subventions pour la compensation.

Délibération n° 20210620

Dépôt d'un dossier Liger Bocage en portage collectif intégral pour le dispositif haies bocagères et agroforesterie – aides régionales et demande de subvention aides départementales ENS (campagne 2021-2022) sur les bassins Èvre – Thau - St Denis – Robinets Haie d'Alot

Monsieur le Président expose la volonté du SMiB à développer et conforter le bocage en participant aux projets de plantations de haies bocagères et d'agroforesterie auprès des particuliers ou professionnelles. Le syndicat peut porter le projet de maîtrise d'ouvrages sur l'ensemble du territoire du syndicat. Les projets pouvant être éligibles sont des projets de préservation, de reconquête et de création des complexes bocagers et agroforestiers.

Les dispositifs d'aides pour soutenir ces projets sont les aides Bocage du Conseil Départemental du Maine-et-Loire, et l'appel à projets Liger Bocage et Agroforesterie du Conseil Régional des Pays de Loire.

Le dispositif d'intervention comprend un programme d'animation, un programme de plantations de haies, un programme agroforesterie.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- Porter le projet de plantations de haies bocagères et d'agroforesterie en tant que maître d'ouvrage sur le territoire des bassins versants Èvre, Thau, St Denis, Robinets et Haie d'Alot,
- Répondre à l'appel à projets Liger Bocage et Agroforesterie
- Solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible du Département du Maine-et-Loire, et de la Région des Pays de Loire.
- Charger le Président de signer tous les documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec les prestataires.

Délibération n° 20210627

Lancement d'une consultation pour l'attribution d'une mission de conseil et d'assistance technique aux plantations et à l'agroforesterie

Monsieur le Président expose à l'assemblée les possibilités de financement du programme de plantations de haies bocagères et d'agroforesterie à travers les aides du Département du Maine et Loire et l'appel à projets LIGER BOCAGE. Ce dernier financement demande qu'une mise en concurrence des fournisseurs soit appliquée. Deux marchés seront passés pour répondre à cette condition financière :

- Marché de mission conseil et assistance technique aux plantations de haies bocagères
- Marché de mission conseil et assistance technique agroforesterie.

Monsieur le Président propose de lancer cette consultation des marchés.

La consultation des marchés sera conduite sous la forme d'un marché passé selon une procédure adaptée.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- d'approuver le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une mission conseil et assistance technique aux plantations de haies bocagères et agroforesterie
- d'autoriser le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Charte paysagiste

Un changement d'animation en 2021 nécessite de passer une convention avec la CCI 49.

Cette action est financée à hauteur de 70 % du HT via le CRBV. Le CPIE gardera la formation des paysagistes.

Délibération n°20210619

Charte Paysagiste zéro pesticide sur le territoire du SMiB Èvre – Thau – St Denis – convention 2021

La loi Labbé régleme la utilisation des pesticides. Ainsi, les particuliers et les entreprises n'ont plus le droit de détenir et d'utiliser des pesticides. Ils peuvent cependant faire appel à une entreprise du paysage qui en a encore la possibilité.

L'Agglomération du Choletais en partenariat avec le CPIE Loire Anjou et la CCI de Maine-et-Loire avec le soutien de la CNATP ont développé la « charte paysagiste zéro pesticide ». Cette charte repose sur une adhésion volontaire des paysagistes pour faire évoluer leurs pratiques phytosanitaires. En signant la charte, ils s'engagent ainsi à ne proposer que des solutions zéro pesticide à leurs clients. Mise en place depuis 2018, cette charte est amenée à évoluer, ce qui modifie son organisation. Le CPIE Loire Anjou se reconcentre sur la formation des paysagistes. Pour cette année 2021, l'animation sera assurée par la CCI 49.

A ce titre, la convention nécessite d'être ajustée.

La convention en annexe précise les modalités d'animation prévues et le montage financier pour un montant de 10 434 € ttc pour la CCI 49.

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, a procédé au vote et décidé à l'unanimité de :

- Approuver la convention avec la CCI du Maine et Loire,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021,

Organisation d'une journée ferme ouverte par le CIVAM AD 49

Délibération n°20210621

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CIVAM du Maine et Loire

Monsieur le Président expose au comité syndical l'évènement « Ferme ouverte au grand public » organisé par l'association CIVAM Agriculture durable du Maine et Loire. Il est prévu le 12 septembre 2021 à Drain, commune d'Orée d'Anjou.

L'association a pour objectif de développer des moyens d'action et modes de production pour améliorer l'environnement et la qualité de l'eau en favorisant le développement local.

Une demande de participation financière à l'organisation de cette journée a été émise par le CIVAM. Le bureau a souhaité soutenir ce projet à hauteur de 750€.

Monsieur le Président rappelle que cette démarche est en adéquation avec les principes d'actions du SMiB.

Le bureau du SMiB propose de verser une subvention d'un montant de 750€.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide :

- D'attribuer et de verser une subvention d'un montant de 750€ à l'association CIVAM Agriculture durable du Maine et Loire
- Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

3. SAGE ÈVRE – THAU –ST DENIS

SDAGE Loire Bretagne et PGRI

La CLE du SAGE Èvre-Thau-St Denis est consultée sur le projet de SDAGE 2022-2027 et le PGRI.

Une matinée de concertation locale s'est déroulée le 4 juin à Beaupréau, suivi d'une CLE plénière l'après-midi.

L'ensemble des avis a été recueilli pour co-construire l'avis officiel rendu par la CLE.

Cette demi-journée de concertation a présenté l'ensemble des enjeux quantité, qualité, milieux aquatiques.

La CLE a donc rendu un avis favorable au SDAGE et PGRI, en émettant les remarques suivantes :

Avis favorable sur le projet de SDAGE - Quelques remarques ou demandes de compléments :

- Remarque sur la notion de masses d'eau à Objectifs Moins Strictes (OMS) qui peut s'avérer décourageante pour les acteurs locaux
- Précisions attendues sur certaines dispositions : suivi de l'impact des travaux continuité écologique, hiérarchisation des têtes de BV, gestion quantitative ...
- Volet agricole : insister sur les dispositifs contractuels et soutiens financiers en particulier sur l'accompagnement collectif (plus fédérateur)
- Proposition de création d'une nouvelle disposition concernant l'harmonisation des données de prélèvements (suite au retour d'expériences sur la Thau)

Avis favorable sur le PGRI

- Meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales et du risque inondation sur les bassins versants (pas seulement risque inondation Loire)

- Nécessité d'une stratégie locale et d'une gestion intégrée de la ressource en eau, notamment sur les secteurs de têtes de bassin versant en croisant l'ensemble des thématiques : risque inondation, gestion intégrée des eaux pluviales, urbanisme, milieux aquatiques, pratiques agricoles, etc.

Etude de déconnexion des plans d'eau du BV de la Thau

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 1^{er} juillet.

Bilan financier du CRBV

Les dossiers sont à déposer pour le 15/09/21 avant clôture du CRBV. Ces dernières actions subventionnées seront réalisées sur l'année transitoire avec le Contrat Territorial Eau (La DIG court jusqu'en septembre 2022).

Par anticipation de l'avenant, deux actions supplémentaires ont été financées (l'étude de déconnexion des plans d'eau et la plantation de haies 2020-2021).

Recrutement d'un alternant de niveau Master

Hugo BLOUIN arrivera le 30 août prochain au SMiB. Il débutera son contrat d'apprentissage pour 2 ans.

4. Attribution du marché programmation du Contrat Territorial Eau 2023-2028

Délibération n°20210622

Attribution étude d'évaluation du contrat territorial Èvre – Thau – St Denis 2017-2021 et programmation 2023-2028

Vu la délibération n°20201039 du 14 octobre 2020 créant le lancement de la consultation pour l'étude d'évaluation du programme d'actions du Contrat Territorial Èvre – Thau – St Denis,

Vu la consultation lancée le 5 mai 2021 pour les prestations étude d'évaluation du contrat territorial Èvre – Thau – St Denis 2017-2021 et programmation 2023-2028.

Deux offres dont une variante ont été reçues :

- Offre du bureau d'étude HARDY ENVIRONNEMENT
- Offre variante du bureau d'étude HARDY ENVIRONNEMENT

La Commission d'Attribution des Offres s'est réunie le 29 juin 2021 à 19h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et lecture de la décision de la commission d'attribution des offres, Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants :

- Bureau d'étude HARDY ENVIRONNEMENT pour un montant de 151 134€ TTC
 - o Tranche ferme variante 117 475€ HT
 - o Tranche optionnelle 8 470€ HT

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision de la commission d'attribution des offres.
- De retenir le bureau d'étude HARDY ENVIRONNEMENT pour l'étude d'évaluation du Contrat Territorial et la programmation du CT Èvre – Thau- St Denis.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget.

5. Contrat Territorial Eau GOULAINÉ DIVATTE ROBINETS HAIE D'ALOT

Programmation Contrat Territorial Eau Robinets Haie d'Alot / Goulainé / Divatte

La dernière rencontre s'est tenue le 8 juin 2021. Les différents partenaires ont à définir une stratégie territoriale et une feuille de route (programme d'actions) d'ici octobre 2021.

Les syndicats Goulainé et Divatte ont la volonté de recruter un animateur général du CT pour la réalisation en régie. Le financement de ce poste sera réparti entre les bassins versants.

Au 1^{er} janvier 2022, les syndicats Loire Goulainé et Divatte fusionnent, et sont intégrés au SYLOA.

La signature du Contrat Territorial Eau prévue en 2023 est un objectif à atteindre.

L'AELB fixe la date du 1er octobre prochain pour le démarrage de la mission, les délais sont impossibles à tenir. Les syndicats doivent trouver le personnel en interne pour réaliser le travail attendu. La prochaine rencontre est programmée le 6 juillet prochain.

6. Délibérations diverses

Délibération n°20210623

Demande de subventions auprès des différents financeurs pour les cellules d'animation et de coordination (année 2022)

Le Contrat Territorial (CT) et le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) sont les deux outils dont bénéficie le SMiB. Ils permettent le financement des projets répondant aux critères du 11ème programme et du CRBV. Soutenus par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire afin de préserver les milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau, ces programmes favorisent la coordination des actions à l'échelle des bassins versants.

Le SMiB également structure porteuse du SAGE Evre – Thau – St Denis, anime la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE.

Monsieur le Président précise que le SMiB peut prétendre à des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de Maine et Loire, le Conseil Régional des Pays de la Loire. Les demandes de subventions doivent être établies avant toutes signatures de devis ou marché.

Des subventions seront sollicitées auprès de chaque financeur pour les volets suivants :

- Volet animation du contrat territorial volet milieux aquatiques
- Volet animation du contrat territorial volet pollution diffuses
- Volet animation et coordination du Contrat Régional Bassin Versant
- Volet animation des bassins versants Robinets Haie d'Alot
- Animation et fonctionnement de la CLE du SAGE Evre – Thau - St Denis

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Département du Maine-et-Loire.
- Charger le Président de signer tous documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

Délibération n°20210628

Demande de subventions auprès des différents financeurs pour les études, les travaux et actions de communication du volet milieux aquatiques (année 2022)

Conformément au budget prévisionnel 2022, des actions seront entreprises sur les bassins de l'Èvre, de la Thau, du St Denis, des Robinets et Haie d'Alot. Monsieur le Président rappelle que le syndicat peut prétendre à des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de Maine et Loire, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les autres financeurs potentiels. Les demandes de subventions doivent être établies avant la signature des devis, ou la notification des marchés aux titulaires. Ci-dessous la liste des actions sur lesquelles des subventions seront sollicitées auprès de chaque financeur :

- Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve
- Travaux d'enlèvement d'embâcles
- Plantations d'arbres et arbustes locaux
- Abattage d'alignements de peupliers
- Etudes préalables sur ouvrages
- Etudes géotechniques et préparatoires aux travaux
- Etudes indicateurs de suivis (pêches électriques, IBGN,...)
- Etudes préalables aux travaux soumis aux dossiers loi sur l'eau
- Travaux sur ouvrages (contournement, aménagement, effacement,...)
- Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs
- Protections de berges localisées
- Travaux de restauration du lit mineur et diversification des habitats
- Aménagement et restauration de zones humides,

- Déconnexion de plans d'eau + sondages géotechniques
- Sécurisation des ouvrages du SMiB
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Actions de communication : plaquettes, panneaux routiers, panneaux de sensibilisation, animations scolaires...

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- Solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Département du Maine-Et-Loire, de la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et des autres financeurs potentiels.
- Charger le Président de signer tous les documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

Délibération n°20210624

Demande de subventions auprès des différents financeurs pour les actions du volet pollutions diffuses (année 2022)

La mise en œuvre du contrat territorial Pollutions Diffuses a établi un programme d'actions sur 5 ans. Conformément au programme, des actions seront lancées sur 2021. Ils concernent les bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis. Monsieur le Président rappelle que le syndicat peut prétendre à des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire. Les demandes de subventions doivent être établies avant la signature des devis, ou la notification des marchés aux titulaires. Ci-dessous la liste des actions sur lesquelles des subventions seront sollicitées auprès de chaque financeur :

- Actions individuelles et collectives
- Communication, sensibilisation
- Suivi qualité de l'eau
- Travaux d'aménagement : haies, zones tampon

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- Solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Département du Maine-Et-Loire, de la Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et des autres financeurs potentiels.
- Charger le Président de signer tous les documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

Délibération 20210625

Demande de subventions auprès des différents financeurs pour les volets étude et communication de la CLE du SAGE 2022

Monsieur le Président rappelle que le SAGE peut prétendre à des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de Maine et Loire, le Conseil Régional des Pays de la Loire pour certaines actions. Les demandes de subventions doivent être établies avant toutes signatures de devis ou marché. Des subventions seront sollicitées auprès de chaque financeur pour le volet suivant :

- Volet étude
- Volet communication

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire, du Département du Maine-et-Loire ;
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 ;
- Charger le Président de signer tous les documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

Délibération n°20210626

Décision modificative n°1 au budget primitif 2021

Le Président propose d'apporter des modifications aux articles suivants :

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6745 Subventions exceptionnelles	+ 750€		
6226 Honoraires	- 750€		
022 Dépenses imprévues	- 5 000€		
023 Virement vers section d'investissement	+ 5 000€		
Investissement			
2031 Etudes	+ 50 000€	1326 Subventions AELB	+35 000€
020 Dépenses imprévues	- 10 000€	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires ci-dessus.

1. Questions diverses et d'actualité

Planning réunions

Commission Milieux Aquatiques

06/07/2021 - 18h00

Visite des travaux sur le site de Raz Gué/ Montrevault

06/09/2021 - 19h00

Commission d'attribution des offres

06/09/2021 - 18h00

Comité syndical :

06/09/2021 - 20h30

La séance est levée à 23h10

Yannick BENOIST
Président du SMiB

